



DFPE - PMA

PROCÉDURE MÉDICO-ADMINISTRATIVE

**AVEC LA CFDT,
AGISSEZ POUR VOTRE SANTÉ !**

De plus en plus d'agent.e.s sont concerné.e.s par une procédure médico-administrative (PMA).

Depuis plus de 3 ans, la **CFDT** réclame la création de postes de référent.e.s PMA dans les CASPE et en direction.

Ces référent.e.s PMA auraient pour missions d'aider les agent.e.s concerné.e.s par toute problématique de santé, les conseiller dans leurs démarches médico-administratives (postes aménagés, inaptitude, reclassement...).

Ils/Elles pourront aussi :

- ⇒ accompagner les agents auprès de la référente reclassement au SRH ;
- ⇒ soutenir les UGD/SGD qui gèrent à ce jour ces dossiers parfois complexes et longs ;
- ⇒ être le relais auprès du BPRP ;
- ⇒ être le relais auprès de la référente reclassement au SRH.

A la **CFDT**

Toute l'équipe DFPE CFDT répond
aux questions posées devant ces situations souvent difficiles.

N'hésitez pas à nous contacter :

01 49 96 68 34 aurelie.lambin@paris.fr

01 49 96 68 43 laurence.thevenet@paris.fr

CFDT PREMIER SYNDICAT DE FRANCE



Syndicat CFDT INTERCO des Services Publics Parisiens, 19 rue du Renard 75004 PARIS

01 49 96 68 10

E-mail : spp.cfdt@paris.fr

Web : cfdtintercospp.fr



CFDT Intercos SPP /



Cfdt interco spp /



CFDT-interco-SPP